Nations Unies ST/sg/ser.e/inf.22



Distr. générale 14 novembre 2008 Français

Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 13 novembre 2008 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), a l'honneur de l'informer que le Pakistan a créé un registre des objets spatiaux lancés sur une orbite terrestre ou au-delà, dont la tenue est assurée par la Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère (SUPARCO) à son Siège de Karachi.

V.08-58074 (F) 121208 151208

